

BULLETIN D'INFORMATION

PIERRE INVESTISSEMENT 5

SCPI
MALRAUX1^{ER} SEMESTRE 2025 | Validité du 01/07/2025 au 31/12/2025

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Rappel

Capital initial statutaire 3 040 000 €

Date d'immatriculation 11/07/2006

N° RCS Paris 490 940 442

Visa AMF n°06-17 en date du 01/08/2006.

Situation au 30/06/2025

SCPI en liquidation

Nombre de parts émises 3 962

Capital social 25 356 800 €

Capitalisation* 31 696 000 €

*Sur la base du dernier prix d'émission des parts.

NOMBRE D'ASSOCIÉS

Au 01/01/2025 298

Au 30/06/2025 298

VALEUR DE RÉALISATION

1 986,02 € / PART selon expertises
au 31/12/2024.

VALEUR IFI 2025

1 902,25 € / PART

RÉGIME FISCAL

Malraux ancien régime : imputation des déficits
fonciers sans limite sur le revenu global.Montant moyen des travaux défiscalisés pour
une part souscrite à 8 000,00 € :

5 804,00 € / PART

Source : Rapport Annuel 2017.

Éditorial

Une lente reprise du marché de l'ancien semble se dessiner au premier semestre 2025 après deux trimestres de stagnation et trois années de chute ininterrompue.

Les transactions enregistrées sur douze mois à fin février 2025 s'élèvent à 803 000 unités, un niveau proche de celui d'avril 2024, après le point bas d'octobre 2024 à 777 000 unités. Elles portent sur des volumes qui demeurent encore faibles.

Un début de stabilisation des prix est également observé du fait d'un ralentissement sensibles des baisses (-2,4% à octobre 2024 France entière) dans un marché du logement, rappelons-le, extrêmement contrasté.

Selon Notaires de France le début de l'année 2025 marque une stabilisation générale tant sur les volumes que sur les prix, avec une capacité d'emprunt des acquéreurs potentiels qui s'améliore. Cependant avec une prudence mesurée du fait des incertitudes économiques et politiques qui demeurent malgré un processus de désinflation bien engagé et la poursuite de la baisse des taux directeurs de la BCE.

Le marché du neuf, dans l'impasse depuis plusieurs années, pourrait encore pâtir d'une nouvelle hausse des coûts de construction liée aux négociations internationales sur les droits de douanes.

La Société de gestion, Liquidateur

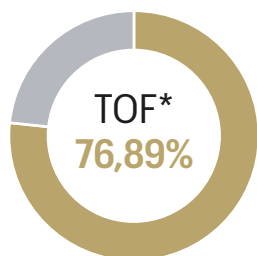
Patrimoine immobilier

VILLES	ADRESSES	SURFACES TOTALES DETENUES (M²)	SITUATION AU 30/06/2025
AGDE	16, rue Louis Bages***	433	En travaux
AVIGNON	36, portail Magnanen et 9, rue Victor Hugo	360 et 288	En location
BEZIERS	24, rue du Gal Miquel ; 14 et 25 Casimir Péret	235 ; 308 et 156	En location / liquidation
BEZIERS	9, rue du Puit de la Courte ; 36 av. Gambetta	95 et 304	Vendu
CARCASSONNE	8, rue de Verdun	700	En location
CARPENTRAS	77/83, rue Raspail	674	En location
FIGEAC	24, rue Caviale et 32, Rue du Faubourg du Pin	612 et 268	En location
NANCY	43, rue Sainte Catherine	562	En location
PERPIGNAN	7, rue de la Main de Fer ; 6, rue de la Manche ; 1, rue Fontaine Neuve ; 32 rue Grande la Real ; 3, rue de la Manche	385 ; 108 ; 182 ; 284 et 210	En location / liquidation
PEZENAS	10, rue Barbès	437	En location
ROUBAIX	128, rue Pierre de Roubaix	378	Vendu
ROUEN	37, boulevard de l'Hôpital	218	En location
SAINTES	37, rue Victor Hugo ; 29 et 41, Rue Berthonnière ; 9 Av Gambetta ; 3, Cours des Apôtres de la Liberté	280 ; 270 et 204 ; 344 ; 206	En location
SEDAN	2 et 6, rue de Bayle	493 et 410	En location / liquidation
TOURCOING	21, rue de la Malcense	336	Vendu
TOURCOING	44, rue des Piats	60	En location
VALENCIENNES	13, rue Ferrand	185	Vendu
TOTAL		10 264	

*** Immeuble en travaux suite à un incendie.

La résolution concernant la mise en liquidation du patrimoine de la SCPI a été approuvée par les associés lors de l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2021. Elle se traduit par la mise en vente des lots libres de tout engagement fiscal.

Taux d'Occupation Financier



LOCAUX OCCUPÉS	76,89%
Locaux occupés sous franchise	0,00%
VACANCE LOCATIVE	23,11%
TOF vacants sous promesse de vente	5,82%
TOF locaux vacants en restructuration lourde ou notre DPE +2%	0,00%
TOF vacants en recherche de locataire	17,29%

* **Taux d'occupation financier** : Le TOF se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés (y compris les indemnités compensatrices de loyers) ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

Ce taux est calculé sur l'ensemble du patrimoine, à l'exception des logements en cours de vente. L'interprétation de cet indicateur doit être nuancée durant les périodes de mise en vente du patrimoine.

Loyers encaissés

Le montant des loyers encaissés au titre du premier semestre s'élève à 268 351,18 €.

Tableau des actifs sous promesse de vente

VILLES	ADRESSES	LOTS/ BLOC	SURFACE
SEDAN	6 Rue de Bayle	BLOC	20/01/1901

Marché secondaire des parts / conditions de cession des parts

La cession de parts peut s'effectuer soit directement par le porteur de parts (cession de gré à gré), soit par l'intermédiaire de la Société de gestion (article L.214-93 du Code monétaire et financier).

Cession de gré à gré

Les conditions sont librement débattues entre les parties. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte authentique ou sous signature privée. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être signifiée par un acte extrajudiciaire aux frais de l'acheteur. Néanmoins, le cessionnaire peut être également saisi par l'acceptation du transport faite par la société dans un acte authentique. La cession peut aussi faire l'objet d'une déclaration de transfert signée par le vendeur et par l'acheteur. La société peut exiger que la signature des parties soit certifiée par un officier public. Pour être opposable aux tiers, la cession doit avoir été suivie de l'accomplissement de ces formalités et publications requises par les dispositions réglementaires. Si l'acquéreur n'est pas associé, la cession est soumise à l'agrément préalable du gérant qui résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de deux mois à compter de la demande. La Société de gestion perçoit à titre de frais de dossier une commission fixe de 240 € TTI à la charge de l'acquéreur.

Cession par l'intermédiaire de la Société de gestion

Conformément à l'article L.214-93 du code monétaire et financier, il est tenu au siège de la société et à la disposition des associés et des tiers un registre où sont recensées les offres de cession de parts ainsi que les demandes d'acquisition portées à la connaissance de la société. Le prix d'exécution est établi le dernier jeudi du trimestre à 16 heures. Pour être pris en compte, les ordres doivent être reçus et validés au plus tard la veille, avant 16 heures. La Société de gestion perçoit une commission de 7,20% TTI calculée sur le montant de la transaction (prix d'exécution). Cette commission est à la charge de l'acquéreur.

La Société de gestion ne garantit pas la cession des parts.

Marché secondaire

Au 30/06/2025, aucun ordre de vente de parts n'est inscrit sur le registre.

Vie sociale

L'assemblée générale ordinaire de votre SCPI s'est tenue le 19 juin 2025, les résolutions n° 2 et 7 ont été rejetées.

Rappel sur les modalités de souscription

Prix de la part* : _____	8 000 €
Nominal : _____	6 400 €
Prime d'émission : _____	1 600 €
Minimum : _____	2 parts
Maximum : _____	Pas de maximum
Commission de souscription : _____	14,40% TTI

*Le prix de la part est un rappel du prix de souscription au lancement de la SCPI. Il convient que chaque associé se réfère à la valeur de reconstitution de la SCPI.

Données associés

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse...) : merci de nous adresser votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement (RIB - justificatif de domicile) par mail à l'adresse suivante : contact@inter-gestion.com ou par voie postale à l'adresse de la Société de gestion : 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS.

SFDR / Disclosure

La publication des informations ci-dessous est effectuée conformément aux exigences du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Classification SFDR

La SCPI relève du champ d'application de l'article 6 du Règlement Européen n°2019/2088. À ce titre, la SCPI ne fait pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas un objectif d'investissement durable.

Inter Gestion REIM peut intégrer, sans que cela ne soit systématique et sous réserve que cela soit pertinent, certains risques en matière de durabilité. Ainsi, il peut arriver que concomitamment à l'analyse des éléments financiers, les processus de prise de décisions d'Inter Gestion REIM incluent un certain nombre de critères qu'elle estime pertinents en matière de durabilité sans que ces considérations relatives aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (Critères « E.S.G. ») ne constituent un engagement de la part d'Inter Gestion REIM.

Risque de durabilité

La SCPI est exposée à des risques en matière de durabilité. Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Inter Gestion REIM estime que la SCPI est confrontée à plusieurs risques en matière de durabilité. Tous sont gérés de manière active afin d'en limiter l'occurrence et l'impact financier si ces risques devaient survenir.

Ces risques se regroupent autour de quatre grandes familles :

1. Risques de responsabilité liés au changement climatique ;
2. Risques physiques liés au changement climatique ;
3. Risques de transition liés au changement climatique ;
4. Risques liés à la biodiversité.

Règlement Taxonomie

Conformément au règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie », Inter Gestion REIM précise que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pierre Investissement 5

Société civile de placement immobilier • Visa AMF n°06-17 en date du 01/08/2006 • RCS PARIS : 490 940 442 • Siège social : 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS • Société en liquidation.

Inter Gestion REIM

38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS • Tél : 01 43 12 52 52 • SA au capital de 240 000 € • Code APE 6630Z • N° SIRET 345 004 436 00068 • Société de gestion agréée en France sous le n° GP 12000008 et réglementée par l'AMF.